



Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARR

EXTRAIT DU REG

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 084-218401248-20240919-5592024-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 559-2024 Séance du 19 septembre 2024

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

<u>Date de convocation :</u> 12 septembre 2024
<u>Nombre de conseillers :</u> Membres en exercice : 13 Quorum : 7 Présents : 8 Exprimés : 10
<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Laure LUXTON

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence CHABAUD-GEVA.

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Patrick SIMBOLOTTI, Serge GRYNKORN, Jean-Pierre PEYREROL, Laure LUXTON, Anne GRUAULT, Gaël EVRARD (arrive à partir de 18h46).

Absents excusés : Jean-Christophe BOYET, Marine BERGER, Sophie BOUCHOUX

Procurations:
Lola DIEZ-CALCATELLI donne procuration à Laure LUXTON
Patrice FRELY donne procuration à Patrick SIMBOLOTTI

OBJET : VIE ASSOCIATIVE – Convention de partenariat avec le Comité Départemental de la Ligue Nationale contre le Cancer de Vaucluse pour la participation à l'opération « Octobre Rose 2024 »

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

La commune de Saumane de Vaucluse souhaite participer cette année à l'opération de sensibilisation contre le cancer du sein « Octobre rose » organisée la Ligue Nationale contre le Cancer.

La participation de la commune prendra la forme de l'organisation d'une randonnée pédestre ouverte à tous ; les contributions volontaires des participants seront intégralement reversées au Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer de Vaucluse.

Considérant la nécessité de formaliser la participation de la commune de Saumane de Vaucluse à l'opération « Octobre Rose 2024 »,

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le projet de convention de partenariat avec le Comité Départemental de l'Association contre le Cancer de Vaucluse joint en annexe à la présente délibération ;

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de Séance



Laure LUXTON



Le Maire,



Laurence CHABAUD GEVA

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.